

ARRETE N° 2021-SCOLARITE-RF-05-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'UFR LLCER-LEA du 07 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'UFR LLCER-LEA pour l'année universitaire 2021-2022 :

Licence mention Langues littératures, civilisations étrangères et régionales

Audrey FOGELS

parc. mondes anglophones

**Erwan PEPIOT /
Ivana DIDIRKOVA (co responsable)**

parc. mondes arabes

**Katia GHOSN/
Darine Saidi**

parc. mondes hispaniques

**Christine MARGUET/
Enrique FERNANDEZ-DOMINGO**

parc. Etudes européennes et internationales

Olivier BAISEZ

Double licence Etudes anglophones- Histoire

Rémy BETHMONT

Double licence Economie Gestion – Langues Etrangères Appliquées

(remplaçant.e attenddu.e)

Licence mention Langues étrangères appliquées (LEA)

**Yannick BLEC/
Margaux COUTHERUT
Anne FLOCON**

Master mention Traduction et Interprétation

parc. Lettres, interfaces numériques et sciences humaines (LISH)

**Arnaud REGNAULD/
Marie-Nadia KARSKY
Paul MURAILLE**

Master mention Langues et sociétés
parc. Médias, culture, 2 langues

**Anne CREMIEUX/
Anne CHASSAGNOL/
Myriam PONGE**

parc. Etudes transnationales et transculturelles

**Stefanie BUCHENAU
Clément ONIMUS**

Master mention MEEF 2nd degré
parc. anglais

Anne-Claire MERLIN FAUCQUEZ

parc. espagnol

**Michèle ARRUE
Claire LAGUIAN (co responsable)**

ARTICLE 2 –

La Directrice de l'UFR LLCER-LEA et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 24 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE

